



Municipalité de Lantier

APPEL D'OFFRES

Réhabilitation du chemin du Lac-Ludger

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

La Municipalité de Lantier désire obtenir des soumissions pour la réfection du chemin du Lac-Ludger. Les travaux comprennent le rechargement granulaire, la pose de l'enrobé bitumineux ESG-14 en couche unique, le rechargement des accotements, le raccordement des entrées privées en asphalte et en matériaux recyclés ainsi que le marquage de la chaussée sur un total de 650 m.

Les soumissionnaires peuvent se procurer tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis et les formulaires de soumission, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (www.seao.gouv.qc.ca). Les documents seront disponibles à compter du 13 mars 2025 et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit à : Alexandre Demers-Forgues, 474 rue de la Madone, Mont-Laurier (QC) J9L 1S5 ou par courriel à l'adresse suivante : ademers-forgues@equipelaurence.ca.

Les soumissions et tous les documents exigés aux documents d'appel d'offres, dont une garantie de soumission équivalente à 10 % de la soumission, valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, doivent être déposés, sous enveloppe scellée adressée à la Municipalité de Lantier au 118 Croissant des Trois-Lacs, Lantier (QC) J0T 0B8, au plus tard à 10h00 le 9 avril 2025. Elles seront ouvertes publiquement au même endroit et le même jour à 10h05. La Municipalité de Lantier accepte également le dépôt de soumissions par voie électronique via SEAO. Le nom et l'offre de chacun des soumissionnaires sont déclarés à haute voix et le plus bas soumissionnaire n'est désigné qu'à titre provisoire, sous réserve de l'analyse de la conformité des soumissions et de la vérification des calculs des bordereaux.

Advenant que l'ouverture des soumissions ait lieu durant une période où des mesures d'urgence gouvernementales interdisent la tenue d'une ouverture publique, toutes les soumissions reçues de soumissionnaires éligibles sont ouvertes par le Maître de l'ouvrage ou son représentant, en présence d'au moins un témoin qui n'ont aucun intérêt dans le contrat et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public, aux date, heure et lieu mentionnés. Un enregistrement audiovisuel de la séance d'ouverture des soumissions sera rendu disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ou proposé aux soumissionnaires invités avant l'octroi du contrat.

La Municipalité de Lantier ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

DONNÉ à Lantier ce 13^{ième} jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier